



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 19/12/2018

Référence
2018_12_23

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	28	36

Date de la convocation
11/12/2018

Date d'affichage
11/12/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 19 Décembre à 10 heures, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, MALGORN Bernadette, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOURVIL Armel, JACOB Fabrice, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé.e.s ayant donné procuration : Mmes : GODEBERT Viviane à M. MOUNIER Gilles, NICOLAS Gaëlle à Mme LE VAILLANT Annie, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, GUEGANTON Loïc à M. CALVEZ Christian, KERMAREC Charles à Mme BELLEC Claude, OGOR Pierre à Mme BRUBAN Claudine, SIFANTUS Bruno à Mme MALGORN Bernadette, TALARMAIN Roger à M. GIBERGUES Bernard
Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, FORTIN Laurence, QUIGUER Tifenn, MM : GOURTAY Michel, MASSON Alain, MELLOUËT Roger, PICHON Ronan, SALAMI Réza

Assistaient en outre à la réunion : Mmes LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège M : CANN Thierry

A été nommé.e secrétaire : M. LECLERC Patrick

Objet de la délibération : **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

1. LE SCOT

L'année 2019 sera consacrée prioritairement à :

- la réalisation d'une modification simplifiée du SCoT pour intégrer les dispositions de la loi ELAN concernant le volet loi Littoral ;
- la prescription et la conduite d'une nouvelle révision du SCoT afin d'intégrer le territoire de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

En parallèle de ces procédures, il conviendra d'accompagner les communautés de communes dans leur démarche d'élaboration du PLUi et

de mise en œuvre du SCoT. Le Pôle métropolitain continue à être présent en CDAC en tant que Personne Publique Associée.

L'ingénierie pour le compte du SCoT est assurée par les services du Pôle métropolitain et de l'ADEUPa. La contribution à l'ADEUPa pour l'année 2019 est stable à hauteur de 185 000 €.

L'Etat devrait accompagner financièrement la nouvelle révision du SCoT et ce au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

SIG Pays : Geopaysdebrest en 2019

La plateforme « Geopaysdebrest » continue à apporter de nouveaux services et se modernise (nouveau visualiseur prévu). Le SIG est un véritable outil au service des politiques du Pôle métropolitain et des collectivités locales du Pays de Brest (politiques d'urbanisme, de foncier économique, de tourisme...). Un travail spécifique est poursuivi auprès de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Une convention entre Brest métropole et le Pôle métropolitain précise les modalités de la mission de services effectuée par Brest métropole. En 2019, la contribution du Pôle métropolitain sera stable à hauteur de 186 000 €.

2 – ECONOMIE ET EMPLOI

Système d'information pour le développement économique

Depuis 2013, le Pôle métropolitain du Pays de Brest contribue à la mise en place d'une stratégie partagée d'accueil et de développement des entreprises sur le territoire. Cette réflexion s'est concrétisée par le déploiement en 2018 d'un Système d'information partagé pour le développement économique.

Ce travail va se poursuivre en 2019 autour des 3 axes suivants :

- Appui aux EPCI du Pays de Brest pour favoriser l'appropriation de ces nouveaux outils et pour accompagner l'évolution des pratiques (temps agent)
- Développements complémentaires sur l'application SIG dédiée au foncier économique et sur le portail de promotion de l'immobilier d'entreprise (prestation externe)
- Une étude du potentiel de densification et de renouvellement du foncier économique sur le territoire du Pays de Brest est également envisagée (stage de 6 mois)

Filières alimentaires de proximité

En 2019, l'objectif est de poursuivre le travail initié en 2018 visant à réinterroger la démarche « d'icimême » et notamment son site internet afin de créer les conditions de sa pérennité au regard des attentes identifiées.

● Filière algues

Le cluster algues du Pays de Brest a été lancé en septembre 2018 avec une cheffe de projet recrutée par le Technopôle Brest Iroise pour l'animer. Le Pôle métropolitain reste très impliqué dans le pilotage du cluster ainsi que dans le suivi du plan d'actions.

- **Filière bois**

En 2019, une étude sera confiée à un prestataire avec pour objectif final d'élaborer une stratégie territoriale pour le développement et la structuration de la filière bois sur le Pays de Brest. Les entreprises et les acteurs de la filière seront au cœur de la réflexion. Le programme européen LEADER viendra co-financer ce projet.

3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans le domaine de la transition énergétique, plusieurs projets seront conduits en 2019 :

- Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : travail pour rendre opérationnelle la plateforme avec les EPCI mobilisés et tous les partenaires concernés.
- PCAET : poursuite de l'accompagnement des 6 Communautés de communes pour l'élaboration de leur PCAET par le chargé de mission recruté à cet effet au sein du Pôle métropolitain.
- Mise en œuvre de l'animation du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (fonds chaleur) auprès des opérateurs publics et privés. Cette animation est financée par l'ADEME et confiée à Ener'gence.

L'association Ener'gence intervient auprès du Pôle métropolitain en tant qu'expert technique.

4 – ACCESSIBILITE ET MOBILITE

- **Aménagement numérique**

En 2019, les missions auprès des communautés de communes et de la métropole seront les suivantes :

- La gestion patrimoniale des infrastructures numériques,
- L'accompagnement des communautés dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit,
- Suivi du déploiement de sites de téléphonie mobile 4G
- Poursuite de l'étude pour la création d'un réseau de collecte
- L'accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique).

Une convention entre Brest métropole et le Pôle métropolitain précise les modalités de la mission de services effectuée par Brest métropole. En 2019, la contribution du Pôle métropolitain sera stable à hauteur de 65 000 €.

- **Mission mobilité durable**

L'année 2019 permettra de poursuivre l'élaboration du plan d'actions mobilité durable ainsi que d'initier sa mise en œuvre.

Le plan d'actions s'articulera autour de quatre axes de travail :

- Visibilité et coordination de la mobilité en Pays de Brest
- Intermodalité et aménagements
- Expérimentations de nouvelles solutions de mobilité durable
- Mobilisation et éducation des habitants

Cette mission fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs clés du territoire (collectivités, entreprises, associations...) et est cofinancée par l'ADEME et le Conseil régional.

5 – SERVICES AU PUBLIC

- **Mise en œuvre du Contrat local de santé**

Initiée en 2016, l'année 2018 a permis d'élaborer un plan d'actions organisé autour de 4 axes :

- Accès aux soins de premier recours et développement de l'exercice coordonné
- Prévention et promotion de la santé
- Populations vulnérables et leurs aidants
- Innovation et participation citoyenne

L'année 2019 sera consacrée pour l'essentiel à la mise en œuvre du plan d'actions.

Cette mission sera cofinancée par l'ARS et le Conseil régional.

6 – ANIMATION ET GESTION DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Le comité unique de programmation va se réunir à nouveau à de nombreuses reprises en 2019 pour programmer les crédits régionaux et européens.

Les programmes européens LEADER et FEAMP connaîtront une forte consommation en 2019. Les dossiers sollicitant l'ITI FEDER continueront également à être instruits.

L'animation et la gestion de ces programmes financiers nécessitent du temps de communication, d'information, d'accompagnement des porteurs de projets dans un premier temps ainsi que du temps d'instruction et de gestion des dossiers dans un second temps. Des moyens humains dédiés y sont consacrés. Ceux-ci sont largement cofinancés par le Conseil régional et les fonds européens.

7 - ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

L'animation des activités du Conseil de développement est assurée par un agent de l'ADEUPa à temps plein pour lequel le Pôle métropolitain contribue pour moitié au financement.

En 2019, un nouvel agent sera recruté afin de répondre à l'accroissement des activités du Conseil de développement du fait de la nécessité d'accompagner les communautés de communes dans leur nouvelle compétence. Une contribution complémentaire sera demandée aux Communautés de communes.

Le Pôle métropolitain prend en charge les autres frais liés au Conseil de développement. A noter une contribution spécifique de la Région à hauteur de 25 000 €.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

A Brest,

Le Président,

François Cuillandre